

# MUNICIPALES : NOTRE AFFAIRE !

## Une évolution de l'organisation territoriale depuis les élections municipales de 2014

La loi NOTRe<sup>1</sup> de 2015, acte III de la décentralisation, a transféré des compétences administratives de l'Etat vers les collectivités territoriales, particulièrement aux régions, a redéfini celles déjà attribuées, et dissout davantage la commune dans des intercommunalités aux pouvoirs renforcés, avec le risque d'aggraver l'éloignement entre les populations et leurs élu-e-s.

4 échelons administratifs locaux se partagent compétences et financements : 34 968 communes (au 1<sup>er</sup> mars 2019), 2510 intercommunalités, 101 départements et 13 régions. Cet empilement, qualifié de « millefeuille territorial », est illisible pour beaucoup.

La commune, née de la Révolution de 1789, reste le premier échelon de proximité, celui où peut s'exercer au mieux la citoyenneté. Les élections municipales sont donc importantes, avec leurs conséquences sur les intercommunalités et sur la composition du Sénat (les élu-e-s votant pour les sénatrices et sénateurs).

### Ouvrons de larges débats pour le scrutin des 15 et 22 mars 2020

C'est par le débat contradictoire avec les équipes candidates que les citoyennes et les citoyens peuvent confronter leurs interrogations, leurs problèmes et leurs analyses des maux qui traversent la société et peser sur les programmes qui seront soumis à leurs suffrages. Pour que vive la démocratie, toutes ces paroles doivent être prises en compte.

La campagne électorale est l'occasion de réfléchir ensemble aux solutions à proposer face aux difficultés connues et aux attentes, comme répondre à la nécessaire transition écologique, démocratique et sociale, à construire sur des droits effectifs conformes aux valeurs républicaines.

Bien que les enjeux de la vie quotidienne soient déterminés par les choix politiques nationaux et internationaux, c'est aussi à l'échelle des villes et des villages qu'ils peuvent être repensés et que peuvent être corrigés le déficit croissant de représentation, l'insuffisante diversité et renforcée la place des femmes.

Il dépend de chacune et de chacun qu'une conception humaniste et démocratique prévale lors de ces élections, que la conception haineuse portée par les extrêmes droites d'un « tous contre tous » soit mise hors débat, hors jeu électoral. Quelles que soient ses convictions sur l'emploi, la protection sociale, l'éducation, le logement, les transports ou l'environnement, construire un destin commun impose de refuser que ces sujets soient instrumentalisés par les extrêmes droites et que des boucs émissaires soient désignés.

Sachons débattre du « vivre ensemble » dans lequel nous voulons inscrire notre avenir.

Sachons, ensemble, prévenir et dénoncer toutes les agressions racistes, antisémites, sexistes, homophobes, xénophobes qui ébranlent à chaque fois le pacte républicain fondé sur nos valeurs communes rappelées sur tous les frontons des mairies : liberté, égalité, fraternité.

<sup>1</sup> Loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015

Ligue  
des **droits de  
l'Homme**

FONDÉE EN 1898



**MA VILLE**  
*ma Vie,*  
**JE LA VEUX...**  
*fraternelle  
solidaire*

Il est fondamental de participer aux débats,  
de voter et faire voter.

C'est pourquoi la Ligue des droits de l'Homme (LDH) entend porter dans le débat public des valeurs et des propositions qui servent l'intérêt général dans les politiques publiques, éclairées de droits et de libertés posés de manière égale pour toutes et tous, aptes à aider à un renouveau démocratique, social et écologique.



**LdH — Ligue des droits de l'Homme**

138 rue Marcadet — 75018 Paris  
Tél. 01 56 55 51 00 — Fax 01 42 55 51 21  
ldh@ldh-france.org — www.ldh-france.org

SUIVEZ-NOUS SUR  

**Une commune fraternelle et solidaire, c'est avoir un projet, un contrat social qui mobilise toute la population, sans distinction d'origine ou d'appartenances sociale, culturelles, philosophiques ou religieuses autour du « vivre ensemble ».**

**La commune, lieu de la proximité et de vie quotidienne, permet d'expérimenter une « nouvelle construction universelle » au sein de laquelle l'égalité et l'effectivité des droits sont fondamentales, au service de l'intérêt général (vie familiale, logement, soins, accès au travail, culture, éducation, environnement, sports...).**

**Les politiques ultralibérales menées depuis des années avec des inégalités croissantes en matière de revenus et de logement, qui conditionnent souvent l'accès aux autres droits, se traduisent par 9 millions d'adultes et d'enfants dans la pauvreté et la précarité.**

**Réduire ces inégalités passe d'abord par des politiques nationales en faveur de la justice fiscale et sociale et de lutte contre le chômage et les exclusions. Les services publics et leurs implantations locales en sont un élément central, ils sont au cœur de la solidarité.**

**Des transports publics accessibles, une école, un bureau de poste, une médiathèque, un centre social, un foyer d'accueil, un centre de santé créent du lien social et contribuent à la réduction des inégalités. Ils participent aussi à lutter contre le sentiment d'abandon ressenti par une partie de la population. Les choix politiques locaux sont donc d'importance pour améliorer le quotidien de chacune et de chacun et retisser du lien social.**

### Le droit au logement

Le bien vivre ensemble, ce sont des logements (locatifs ou en accession) accessibles à toutes et tous et, car cela peut être une étape nécessaire, davantage de foyers d'hébergement. Nul ne doit

être contraint à la mobilité résidentielle, notamment du fait de la spéculation ou de discriminations.

Les municipalités peuvent agir grâce à une politique foncière active et ambitieuse permettant la rénovation et l'amélioration d'immeubles dégradés, la construction de logements sociaux avec des loyers accessibles à toutes et tous mais aussi par l'attribution des permis de construire selon des règles équitables et transparentes. Les femmes victimes de violences et les sans-abris doivent pouvoir trouver des lieux adaptés y compris en termes d'hébergement d'urgence. Les expulsions doivent être évitées tout au long de l'année, sans se limiter aux trêves hivernales, notamment par des mesures préventives d'accompagnement. Le maintien des dispositifs sociaux doit être une priorité politique pour sortir les plus vulnérables de la précarité et de la misère, au lieu de les discriminer par des arrêtés antimendicité ou des mobiliers urbains qui ont vocation à les empêcher de se (re)poser.

### Le droit à l'éducation

Alors que le droit à l'éducation est un droit fondamental pour tous les enfants sans distinction, en pratique, de nombreux enfants en grande précarité sociale et/ou d'origine étrangère n'ont pas droit à l'école du fait de refus d'inscription ou de démarches administratives abusives y compris du fait d'expulsions répétitives.

Le temps de la cantine (avec des menus variés, sains et équilibrés) et du périscolaire constitue aussi un moment privilégié dont nul enfant ne doit se voir refuser l'accès pour des raisons financières ou du fait d'un handicap, de l'inactivité professionnelle ou des origines de ses parents.

### Le droit à la santé

Nombre de femmes et d'hommes rencontrent des difficultés pour se soigner,

du fait de leur statut ou de l'absence de celui-ci, pour des raisons financières ou géographiques.

Les hôpitaux publics et maternités sont à défendre avec des moyens et des personnels en nombre suffisant. Des centres de santé municipaux sont aussi utiles, étant garants de l'égalité territoriale des soins, en zones urbaines sensibles ou rurales. Les femmes doivent aussi pouvoir accéder à la contraception et à un centre d'interruption volontaire de grossesse (IVG) proche de leur domicile.

Pour les personnes les plus âgées et les plus fragiles, les municipalités peuvent contribuer au développement de services publics pour les soins à domicile, le portage des repas, l'aide aux aidants et le développement de lieux de vie adaptés au vieillissement tout en préservant la dignité et en encourageant l'autonomie.

### Le soutien à la vie associative et aux actions solidaires

Le soutien aux associations est utile parce qu'elles constituent un maillon essentiel de la cohésion sociale et de la démocratie et ce n'est pas un hasard si les idées des extrêmes droites trouvent moins d'écho là où le tissu associatif est bien vivant. Les municipalités doivent privilégier le soutien à l'initiative associative par le biais de subventions pluriannuelles plutôt que de commandes publiques concurrentielles, avec une attention particulière aux moyens nécessaires aux structures d'accueil et aux associations dont le cœur de métier est d'accompagner les personnes, comme aux équipements de quartiers qui développent des projets participatifs intergénérationnels et des actions solidaires locales et internationales.

### La volonté de coopérer pour l'emploi

Les communes et intercommunalités ont à lutter contre toute discrimination, promouvoir la diversité et l'égalité entre les femmes et les hommes et réduire la précarité au sein

de leur personnel.

Les communes peuvent être actrices du développement de l'emploi en mettant en relation chômeurs et personnes éloignées de l'emploi, jeunes en apprentissage et employeurs.

Elles peuvent aussi favoriser la coopération entre les entreprises et accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire dans une démarche de valorisation des circuits courts et du vrac, avec le développement de l'économie locale et d'une consommation responsable.

### Les mêmes droits pour toutes et tous

En matière de droits fondamentaux, parce qu'ils sont universels, aucune discrimination fondée sur la nationalité, la régularité du séjour, ou tout autre motif proscrit par la loi n'est acceptable. Tout traitement différencié au niveau local des personnes en raison de leur origine réelle ou supposée, de leur religion, de leur apparence, aboutit à dresser une partie de la population contre une autre et favorise les tensions.

Indépendamment de mesures nationales visant à revenir sur une politique migratoire injuste, les communes peuvent agir sur leurs conséquences concrètes sur leurs territoires avec des femmes, des hommes et des enfants laissés à l'abandon. Être accueilli et hébergé dans des conditions dignes, scolariser tous les enfants, être soigné, accéder aux loisirs est inconditionnel.

Les communes peuvent s'engager en ce sens et agir de manière concertée avec l'Etat pour éradiquer les bidonvilles, squats ou campements de migrants ou de Roms, refusant tout rejet xénophobe et raciste.

Elles peuvent mettre en place des actions de solidarité et d'activités coconstruites avec les personnes concernées (cours de français, cuisines participatives...) comme prêter des locaux ou soutenir financièrement les associations et bénévoles engagés à leurs côtés.